

**COMMUNE DE PRESERVILLE**  
**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 9 FEVRIER 2021 à 20 H 30**

<b><u>NOMBRE</u></b> <b><u>DE CONSEILLERS</u></b> En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 (dont deux représentés)
--

**Date de la convocation : 4 Février 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 9 Février à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Mireille BENETTI, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- 1°) – Approbation du PV de la réunion du conseil municipal en date du 12 Janvier 2021,
- 2°) – Décisions prises par le Maire par délégations,
- 3°) – Agent d'accueil polyvalent : remplacement et augmentation de la durée hebdomadaire de travail,
- 4°) – Chauffage école,
- 5°) – Rénovation du sol du cours de tennis et du mur d'entraînement,
- 6°) – Déplacement du marché,
- 7°) – Recensement des détenteurs non commerciaux d'oiseaux et de volailles,
- 8°) – Questions diverses.

**Etaients présents :**

MM PETIT, PELISSE, BARTHERE, BACOU, BOYER, CALAMOTE, LABAUME, LUCCHETTI, LUX, PERRY-PELISSIER, SEBASTIAN-RAMOS,

**Absents :** Mr LAYNET qui a donné pouvoir à Mr PELISSE, Mr SPIELMANN qui a donné pouvoir à Mme LUCCHETTI

**Secrétaire de séance :** Evelyne PETIT

**Secrétaire de mairie :** Laurence TANGOLETTO

La séance est ouverte à 20 h 38.

**DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 JANVIER 2021**

Sans aucune remarque des élus, ce procès-verbal est validé à l'unanimité.

**DOSSIER N° 2 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATIONS**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises par délégations ».

**FINANCES :**

<b>OBJET</b>	<b>MONTANT TTC</b>
<b>COMMUNE</b>	
Sté MORGAVI H2O CONFORT	714,88 €
Remplacement cumulus maison locative 21 Rte de Lauzerville	
ESPACE REPRO – Plaquettes distribution population	990,00 €
CARTEVOEUX.COM	671,88 €
LE FIL CONDUCTEUR Bernard SERVAN : remplacement pavés lumineux par pavés LED	682,20 €
SACPA Fourrière animale	1.376,27 €

APAVE : contrat de prestation périodique	1.495,20 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	
<b>PHOTOVOLTAIQUE</b>	

#### **AFFAIRES COURANTES :**

- Signature des actes sous-seing privé pour la vente des deux lots communaux :
  - parcelle ZK 344 (508 m<sup>2</sup>) – 140.000,00 €
  - parcelle ZK 345 (557 m<sup>2</sup>) – 145.000,00 €

#### **DOSSIER N° 3 – AGENT D’ACCUEIL POLYVALENT : REMPLACEMENT ET AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL**

Madame la Maire indique aux élus que le contrat de travail de Madame Magalie DUMONDEL, qui occupe la fonction d’agent d’accueil polyvalent à la mairie, se termine le 28 Février prochain.

Celle-ci ne souhaite pas renouveler ledit contrat.

Il est donc nécessaire de remplacer cet agent d’accueil polyvalent et d’ouvrir un poste d’adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe non titulaire d’une durée hebdomadaire de travail de 32 heures pour un traitement afférent à l’indice brut 354.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l’unanimité :

- d’ouvrir un poste d’adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe pour une durée de travail hebdomadaire de 32 heures et de fermer le poste déjà créé d’adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe pour une durée de travail hebdomadaire de 17 heures.

#### **DOSSIER N° 4 – CHAUFFAGE ECOLE : INSTALLATION D’UNE CLIMATISATION REVERSIBLE**

Madame la Maire rappelle aux élus qu’il est nécessaire de changer le chauffage de l’école qui présente régulièrement des dysfonctionnements et ce malgré l’intervention régulière de professionnels et d’équiper les bâtiments scolaires d’un système de climatisation.

Après avoir analysé plusieurs devis, Madame la Maire propose de retenir la proposition de la Société CLIMAX (devis N° 21-281) pour l’installation d’une climatisation réversible d’un montant total de 38.251,60 € HT, soit 45.901,92 € TTC.

Cet investissement sera prévu sur le budget primitif 2021 de la commune.

Madame la Maire propose de demander l’aide de l’Etat et du Conseil Départemental pour cet investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l’unanimité :

- de retenir, pour l’installation d’une climatisation réversible à l’école, le devis de la Société CLIMAX (N° 21.0281) d’un montant de 38.251,60 € HT, soit 45.901,92 € TTC,
- de demander l’aide de l’Etat et du Conseil Départemental,
- de donner tout pouvoir à Madame la Maire pour signer les documents relatifs à cet investissement.

#### **DOSSIER N° 5 – RENOVATION DU TERRAIN DE TENNIS**

Madame la Maire rappelle qu’il convient de rénover le terrain de tennis de Préserville.

Après avoir analysé plusieurs devis, Madame la Maire propose de retenir le devis N° 20210208 de la Société S.P.T.M pour un montant de 4.944,00 € HT, soit 5.932,80 € TTC.

Cet investissement sera prévu sur le budget primitif 2021 de la commune.

Madame la Maire propose de demander l’aide du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l’unanimité :

- de retenir pour la rénovation du terrain de tennis la proposition de la Société S.P.T.M pour un montant de 4.944,00 € HT, soit 5.932,80 € TTC,
- de demander l’aide du Conseil Départemental,
- de donner tout pouvoir à Madame la Maire pour signer les documents relatifs à cet investissement.

#### **DOSSIER N° 6 – DEPLACEMENT DU MARCHE**

Madame la Maire donne la parole à Madame Evelyne PETIT, 1<sup>er</sup> adjoint, pour présenter ce dossier.

Celle-ci rappelle que l’emplacement actuel du marché pose, entre autres, des problèmes de sécurité, notamment pour le stationnement.

Deux nouveaux emplacements sont proposés : le parking de l'école et la place de la mairie. Les élus ont décidé à une forte majorité de déplacer le marché sur le parking de l'école.

La commission réfléchit maintenant sur les modalités de ce changement de lieu.

### **DOSSIER N° 7 – RECENSEMENT DES DETENEURS NON COMMERCIAUX D'OISEAUX ET DE VOLAILLES**

Madame la Maire rappelle l'arrêté du 24 Février 2006 relatif au recensement obligatoire par les mairies des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et la lutte contre l'influenza aviaire.

Les administrés seront informés de cette obligation.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

*Madame Samantha PERRY-PELISSIER :*

- Monsieur Patrick de PERIGNON demande que les conseils municipaux soient organisés dans la journée afin de permettre la présence du public malgré le couvre-feu. Madame la Maire rappelle que cela n'est pas possible du fait de l'activité professionnelle des élus dans la journée,
- Demande si la bibliothèque de Préserlivres accepte les dons de livres. Madame la Maire confirme que des livres peuvent être déposés à la bibliothèque et ceux qui ne seront pas proposés au prêt seront donnés à des associations humanitaires,

*Madame Evelyne PETIT :*

- La distribution de galettes des rois aux aînés en partenariat avec l'association « Chemin croisés » a été très appréciée par la population,
- La gendarmerie s'est déplacée pour constater une effraction sur le bâtiment communal situé 17 Route de Lauzerville. Pour plus de sécurité, les portes et fenêtres ont été condamnées sur ce bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 H 25